

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT**

DE_2025_049

PPG Milieux aquatiques 2023-2027 : Choix des entreprises pour les travaux liés à la ripisylve, embâcles et imprévus - année 2026

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Mostuéjouls, sous la présidence de Gilbert FAUCHER.

Étaient présents : Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Arnaud CURVELIER, Raymond FABRÈGUES, Gilbert FAUCHER, Serge GRASSET, Irène LEBEAU, Madeleine MACQ, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Régis VALGALIER, Patrick PES

Étaient représentés :

Secrétaire de séance : Patrick SALSON

Date de convocation : 27 novembre 2025

Délégués du comité syndical		
En exercice : 23	Présents : 13	Pouvoirs : 0
Résultat du vote		
Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0

Vu l'arrêté n°2015349-001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont,

Vu la disposition P1. issue de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau (PPG),

Vu la délibération DE_2022_014BIS du 29 septembre 2022 approuvant le Programme Pluriannuel de gestion des milieux aquatiques 2023-2027,

Vu la délibération DE_2022_015 portant sur la demande de la Déclaration d'Intérêt général pour le PPG des milieux aquatiques du Tarn-amont pour 5 ans,

Vu l'arrêté n°2023-053-0002 des préfets de l'Aveyron, du Gard, et de la Lozère en date du 22 février 2023, approuvant et déclarant d'intérêt général le programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques du bassin versant Tarn-amont pour 5 ans,

Vu la délibération DE_2025_031 du 2 octobre 2025 actant le lancement des actions 2026 du PPG milieux aquatiques 2023-2027 ;

Par délégation du Président, le 1er Vice-Président rappelle la nature des travaux à mener en 2026 pour la gestion des cours d'eau :

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de réception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_049-DE
A G E D I

Lot	Cours d'eau	Communautés de communes	Communes concernées	Linéaire (m)	Secteurs
1A	Tarnon	CC GCC	Cans-et-Cévennes	1725	Le Tarnon à l'aplomb du hameau de Vernagues
	Tarnon	CC GCC	Cans-et-Cévennes et Florac-Trois-Rivières	1775	Le Tarnon à l'aplomb du hameau du Mazel
2A	Tarn	CC GCC	Florac-Trois-Rivières, Gorges-du-Tarn-Causses et Ispagnac	7850	De la confluence du Tarnon à la confluence du ruisseau de Bramont de Cantonnet
3A	Tarn	CC MGC	Peyreleau, Mostuéjouls, Rivière-sur-Tarn, La Cresse, Compeyre, Paulhe, Aguessac	12550	De la confluence de la Jonte à la confluence du Lumensonnesque
4A	Cernon	CC LV	Sainte-Eulalie-de-Cernon	800	*La traversée de Sainte-Eulalie-de-Cernon
	Cernon	CC LV	Lapanouse-de-Cernon	1500	La traversée de Lapanouse-de-Cernon
	Cernon	CC LV	La Bastide-Pradines	800	La traversée de La Bastide-Pradines
	Muse	CC MRT	Montjaux	2400	La Muse en amont et aval de Roquetaillade
5A	Dourbie	CC LV	Nant	1700	La Dourbie à Cantobre
		Total	31100		

* secteur prospecté mais ne nécessitant pas de travaux

La consultation des entreprises s'est déroulée du lundi 6 octobre 2025 au jeudi 6 novembre 2025 midi.

Elle a fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur www.achatpublic.com.

3 réponses sont parvenues au syndicat Tarn-amont dans les délais imposés. Aucune n'est parvenue hors délai. L'ouverture des plis a été réalisée par clé sécurisée et dématérialisée sur la plateforme le lundi 10 novembre 2025 avec lot 1A : 1 offre, lot 2A : 2 offres, lot 3A : 3 offres, lot 4A : 1 offre, lot 5A : 2 offres, lot 1B : 1 offre, lot 2B : 1 offre, lot 3B : 3 offres, lot 4B : 1 offre, lot 5B : 2 offres.

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de reception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_049-DE
A G E D I

La commission d'achat s'est réunie le 25 novembre 2025 et après présentation du rapport d'analyse, a formulé l'avis suivant :

Lot	Entreprise retenue (nom -ville)	Montant HT	Montant TTC
1A	Grpt RIVEO (Collet de Dèze, dépt 48)	7 402	8 882.40
2A	Grpt RIVEO (Collet de Dèze, dépt 48)	9 724	11 668.80
3A	Grpt Bruel et Fages (La Loubière, dépt 12)	19 090	22 908.00
4A	Sarl le Jardinier (Tournemire, dépt 12)	5 575	6 690.00
5A	Grpt RIVEO (Collet de Dèze, dépt 48)	10 359	12 430.80
1B	Grpt RIVEO (Collet de Dèze, dépt 48)	Maxi 8 000 € HT	Tranche optionnelle
2B	Grpt RIVEO (Collet de Dèze, dépt 48)	Maxi 8 000 € HT	Tranche optionnelle
3B	Grpt Bruel et Fages (La Loubière, dépt 12)	Maxi 8 000 € HT	Tranche optionnelle
4B	Sarl le Jardinier (Tournemire, dépt 12)	Maxi 8 000 € HT	Tranche optionnelle
5B	Sarl le Jardinier (Tournemire, dépt 12)	Maxi 8 000 € HT	Tranche optionnelle
TOTAL		52150	62 580

Les lots A correspondent à des tranches fermes dont les quantités sont connues et dont le montant total peut être défini.

Pour les lots B, en tranche optionnelle, ils correspondent à des travaux de gestion des imprévus sur les secteurs qualifiés en surveillance active. L'analyse des offres a pris en compte les prix pour chaque type d'intervention et les moyens techniques proposés par les entreprises afin d'établir un classement. Les entreprises retenues pour chacun des lots seront sollicitées sur bon de commandes à partir du bordereau de prix. Les volumes de travaux étant non identifiables au montage du marché, le montant des travaux de surveillance active n'excèdera pas 8000€ HT par lot et un montant total maximum de 20 000€ HT.

Considérant que toutes les formalités relatives à la passation du marché ont bien été respectées,

Considérant l'avis de la commission d'achat réuni le 25 novembre 2025, et le rapport d'analyse des offres dressé, par délégation du Président, le 1er Vice-Président propose au comité syndical de retenir les offres précédentes, reconnues comme les offres économiquement les plus avantageuses.

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Accepte le marché,

Décide d'attribuer le marché conformément à l'avis de la commission d'achat,

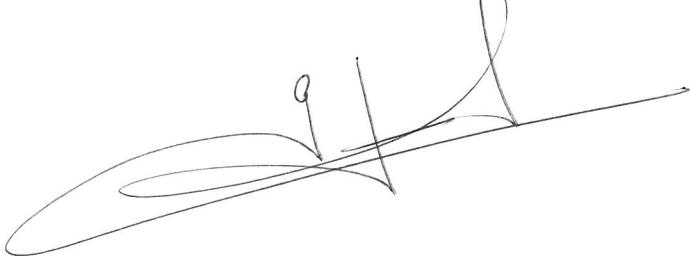
Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget prévisionnel 2026,

Autorise Monsieur le Président à signer le marché avec les entreprises retenues, ainsi que tous les autres documents s'y rapportant.

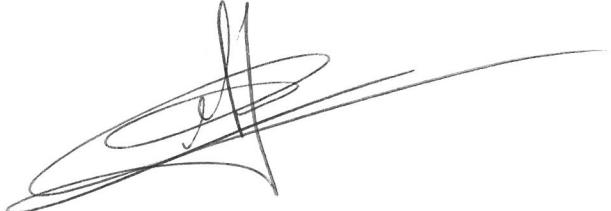
Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de reception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_049-DE
A G E D I

Ainsi fait et délibéré à Mostuéjouls, les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Pour le Président empêché,
Le 1er Vice-Président, Gilbert FAUCHER



Le Secrétaire de séance, Patrick SALSON



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 04 / 12 / 2025
et publié ou notifié
le 05 / 12 / 2025

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Date de transmission de l'acte: 04/12/2025
Date de réception de l'AR: 04/12/2025
048-200080547-DE_2025_049-DE
A G E D I